



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/20341  
20 décembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 20 DECEMBRE 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une note verbale que la Section des intérêts de la République islamique d'Iran a adressée à l'ambassade de la République algérienne démocratique et populaire concernant des violations du droit international commises par les forces des Etats-Unis dans le golfe Persique.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI

Annexe

NOTE VERBALE DATEE DU 20 DECEMBRE 1988, ADRESSEE A L'AMBASSADE  
DE L'ALGERIE A WASHINGTON PAR LA SECTION DES INTERETS DE LA  
REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

La Section des intérêts de la République islamique d'Iran à Washington présente ses compliments à l'ambassade de la République algérienne démocratique et populaire et a l'honneur de porter à son attention le message ci-joint (voir pièce jointe) reçu en deux versions - le texte original et une traduction officieuse - du Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. La Section des intérêts de la République islamique d'Iran demande respectueusement que les originaux du message soient communiqués au Département d'Etat des Etats-Unis et elle souhaite être informée de la réponse de celui-ci.

Pièce jointe

Selon des renseignements reçus de membres du Gouvernement de la République islamique d'Iran, des avions des Etats-Unis ont importuné des patrouilles aériennes iraniennes au-dessus de la mer, aux dates et heures ci-après :

1. Le 27 juin 1988, à 8 h 40, deux avions F-14 des Etats-Unis, par 25° 12' de latitude N et 58° 17' de longitude E, ont poursuivi un avion de patrouille iranien pendant 80 minutes.
2. Le 1er juillet 1988, à 12 h 55, un avion des Etats-Unis portant le numéro 202, par 25° 24' de latitude N et 57° 42' de longitude E, a poursuivi un avion de patrouille iranien pendant 45 minutes.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran proteste contre ces actes illégaux du Gouvernement des Etats-Unis.

-----

